

PRÉAVIS N° 189

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^e série au budget 2014

Demande de crédits supplémentaires de CHF 868'000.- au budget 2014, partiellement compensés à hauteur de CHF 618'000.-, pour un montant net de CHF 250'000.-

Demande de crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au préavis N° 149/2010

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Nyon, le 17 novembre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément à l'article 129 al. 2 du règlement du Conseil communal¹ et à l'article 10 du règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet plusieurs demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- Service de l'administration générale : un dépassement lié aux dégâts dus au vandalisme ;
- Service de la culture : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire au Musée du Léman ;
- Service des ressources et relations humaines : un dépassement entièrement compensé lié aux traitements d'un collaborateur ;
- Service des sports, manifestations et maintenance : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel temporaire suite à des absences ;
- Service de police : un dépassement partiellement compensé lié aux traitements de personnel auxiliaire ;
- Service des affaires sociales, éducation et jeunesse : un dépassement partiellement compensé lié à l'accueil familial de jour ;
- Service architecture et bâtiments : un dépassement de crédit du préavis N°149/2010 lié à l'augmentation de la TVA et aux hausses légales des tarifs facturées par les fournisseurs.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de la Municipalité. Le Conseil communal sera renseigné sur ces crédits supplémentaires dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2014.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Budget de fonctionnement

Service de l'administration générale

Dégâts dus au vandalisme

La Municipalité a pour habitude de ne pas porter au budget les éventuels frais liés aux dégâts dus au vandalisme, étant donné qu'ils sont difficiles à prévoir et varient fortement selon les années. Cette façon de procéder a d'ailleurs été appuyée par la Commission des finances, qui a expressément demandé que les dépenses liées aux dégâts dus au vandalisme soient soumises au Conseil communal par voie de crédit supplémentaire. Ainsi, un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- est demandé, crédit qui sera porté au compte 110.3199.01 - *Dégâts dus au vandalisme*.

¹ « ...Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil, sous réserve des compétences déléguées à la Municipalité conformément à l'article 26 ci-dessus ».

NYON · PRÉAVIS N° 189 AU CONSEIL COMMUNAL

Compte	Crédit au budget 2014	Dépenses attendues au 31 décembre 2014	Dépassement	Compensation	Dépassement net
110.3199.01 – Dégâts dus au vandalisme	0.-	75'000.-	75'000.-	0.-	75'000.-

Service de la culture

Personnel auxiliaire au Musée du Léman

Afin de faire face à l'absence prolongée d'un collaborateur du Musée du Léman, et à la vacance du poste de conservateur repourvu au 1^{er} septembre, il a été nécessaire d'engager du personnel auxiliaire pour être en mesure d'accomplir les missions du musée, notamment en ce qui concerne l'entretien des aquariums et la mise sur pied du programme d'animation pour le 60^{ème} anniversaire. Ainsi, un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- est demandé, crédit qui sera porté au compte 155.3012.00 – *Salaire personnel auxiliaire*.

Ce dépassement est entièrement compensé de la manière suivante :

- augmentation du compte 155.4361.00 – *Remboursement de traitements* à hauteur de CHF 47'000.- ;
- augmentation du compte 130.4361.00 – *Remboursement de traitements « maladie » (Commune)* à hauteur de CHF 28'000.-.

Compte	Crédit au budget 2014	Dépenses attendues au 31 décembre 2014	Dépassement	Compensation	Dépassement net
155.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	55'800.-	130'800.-	75'000.-	75'000.-	0.-

Service des ressources et relations humaines

Personnel du Centre sportif de Colovray

Dans le cadre des accords qui lient la Ville de Nyon et l'UEFA, des prestations de conciergerie sont effectuées par la Ville au centre sportif de Colovray, et sont refacturées par la suite à l'UEFA. Le dépassement de crédit est de l'ordre de CHF 81'000.- au compte 172.3011.00 – *Traitement concierge*.

Ce dépassement est entièrement compensé de la manière suivante :

- augmentation du compte 172.4653.00 – *Participation UEFA* à hauteur de CHF 30'000.- ;
- augmentation du compte 130.4361.00 – *Remboursement de traitement « maladie » (Commune)* à hauteur de CHF 51'000.-.

Compte	Crédit au budget 2014	Dépenses attendues au 31 décembre 2014	Dépassement	Compensation	Dépassement net
172.3011.00 – Traitements	0.-	81'000.-	81'000.-	81'000.-	0.-

Service des sports, manifestations et maintenance

Engagement de personnel temporaire

L'Office de maintenance fait appel à du personnel temporaire pour compléter ponctuellement les équipes de concierges dans les tâches de maintenance des bâtiments de la Ville. En 2014, les absences prolongées de certains collaborateurs nécessitent l'emploi de personnel temporaire de façon plus importante que ce qui avait été prévu. Un crédit supplémentaire est donc demandé pour le compte suivant :

- dépassement de CHF 80'000.- au compte 340.3080.00 – *Personnel temporaire*.

Ces dépassements sont partiellement compensés de la manière suivante :

- augmentation du compte 130.4361.00 – *Remboursement de traitements* à hauteur de CHF 50'000.- ;
- diminution du compte 340.3011.00 – *Traitements* à hauteur de CHF 20'000.-.

Compte	Crédit au budget 2014	Dépenses attendues au 31 décembre 2014	Dépassement	Compensation	Dépassement net
340.3080.00 – Personnel temporaire	99'500.-	179'500.-	80'000.-	70'000.-	10'000.-

Service de police

Engagement de personnel auxiliaire

La police a dû faire appel à des collaborateurs auxiliaires en 2014 afin de pouvoir répondre aux missions qui lui incombent, notamment pour faire face à des absences de collaborateurs. De plus un collaborateur, dont la charge salariale a été portée dans l'enveloppe des traitements du personnel fixe (600.3011.00), a toujours bénéficié du statut d'auxiliaire en 2014. Son salaire est donc entièrement compensé par une non-dépense au compte 600.3011.00. A noter que les charges salariales de la Police Nyon Région sont refacturées à l'association intercommunale.

Ainsi, un dépassement de crédit de CHF 255'000.- est à constater au compte 600.3012.00 – *Salaire personnel auxiliaire*.

Ce dépassement est néanmoins partiellement compensé de la manière suivante :

- diminution du compte 600.3011.00 – *Traitements* à hauteur de CHF 160'000.- ;
- augmentation du compte 600.4361.00 – *Remboursement de traitements* de CHF 32'000.-.

Compte	Crédit au budget 2014	Dépenses attendues au 31 décembre 2014	Dépassement	Compensation	Dépassement net
600.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	25'000.-	280'000.-	255'000.-	192'000.-	63'000.-

Service des affaires sociales, éducation et jeunesse

Augmentation des heures d'accueil en milieu familial

Le service ne peut pleinement maîtriser les heures totales effectuées par les accueillantes en milieu familial. Il est compétent pour définir le nombre de ces accueillantes, cependant, il ne lui est pas aisé de pouvoir agir sur la quantité d'heures offertes. En effet, ces personnes peuvent

NYON · PRÉAVIS N° 189 AU CONSEIL COMMUNAL

notamment accueillir des enfants supplémentaires, en fonction de l'autorisation qui leur a été délivrée, et/ou augmenter le nombre d'heures de garde par enfant.

A l'établissement du budget 2014, un total de 246'000 heures de garde avait été estimé. Depuis, le nombre d'accueillantes est resté stable, mais beaucoup d'entre elles ont augmenté leur accueil en remplissant les plages de libre. Par exemple en accueillant des enfants supplémentaires après l'école. La liste d'attente est en effet importante et la pression des parents est réelle pour obtenir une place.

Ainsi, au vu de la situation actuelle, ce sont près de 285'000 heures de garde qui sont attendues d'ici la fin de l'année (+ 39'000 heures), ce qui devrait impliquer un dépassement de crédit de CHF 224'000.- au compte 761.3012.00 – *Salaire personnel auxiliaire*, et de CHF 78'000.- au compte 761.3161.00 – *Loyers locaux* (l'utilisation de leurs propres locaux par les accueillantes est financée à hauteur de CHF 2.- de l'heure).

Cette augmentation est compensée en partie par des recettes pensions supplémentaires à hauteur de CHF 200'000.-, portées en augmentation du compte 761.4652.00 – *Participation des parents*.

Compte	Crédit au budget 2014	Dépenses attendues au 31 décembre 2014	Dépassement	Compensation	Dépassement net
761.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	1'200'000.-	1'424'000.-	224'000.-	150'000.-	74'000.-
761.3161.00 – Loyer locaux	519'000.-	597'000.-	78'000.-	50'000.-	28'000.-

2.2 Crédit d'investissement

Architecture et bâtiments

Le préavis N° 149/2010 *Travaux de surélévation et de transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC, ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux et les aménagements extérieurs pour le Service des autos* sera bouclé d'ici la fin de l'année. Un dépassement de CHF 122'000.- est à constater sur ce préavis, dont le crédit accordé s'élevait à CHF 4'858'000.-. Ce dépassement est dû majoritairement à l'augmentation non-planifiée de la TVA de 7.6 % à 8% au premier janvier 2011 et aux hausses légales des tarifs facturées par les fournisseurs suite aux retards pris avant le début du chantier.

Préavis	Crédit accordé	Dépenses effectives	Dépassement arrondi	Compensation	Dépassement net
149/2010 – <i>Travaux de surélévation et de transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC, ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux et des aménagements extérieurs pour le Service des autos</i>	4'858'000.-	4'979'845.90	122'000.-	0.-	122'000.-

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Administration générale

110.3199.01 - Dégâts dus au vandalisme	CHF	75'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	75'000.-

Culture

155.3012.00 – Musée du Léman, Salaire personnel auxiliaire	CHF	75'000.-
<i>Compensé par :</i>		
155.4361.00 – Musée du Léman, Remboursement de traitements	CHF	-47'000.-
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-28'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Ressources et relations humaines

172.3011.00 – Traitement concierge	CHF	81'000.-
<i>Compensé par :</i>		
172.4653.00 – Participation UEFA	CHF	-30'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitement	CHF	-51'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

Sports, manifestations et maintenance

340.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-50'000.-
340.3011.00 – Traitements	CHF	-20'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	10'000.-

Police

600.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	255'000.-
<i>Compensé par :</i>		
600.3011.00 – Traitements	CHF	-160'000.-
600.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-32'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	63'000.-

Affaires sociales, éducation et jeunesse

761.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	224'000.-
761.3161.00 – Loyer locaux	CHF	78'000.-
<i>Compensé par :</i>		
761.4652.00 – Participation des parents	CHF	-200'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	102'000.-

Architecture et bâtiments

Préavis N° 149/2010	CHF	122'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	122'000.-

Ainsi, si le montant total des crédits budgétaires supplémentaires demandés s'élève à CHF 868'000.-, le montant net est lui de CHF 250'000.-. Le crédit net supplémentaire lié au préavis 149/2010 s'élève lui à CHF 122'000.-.

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation connue au début du mois de novembre 2014. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2014.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. La majorité de ces crédits est liée à des remplacements de personnel suite à des absences ou à des maladies, et ceux-là ne pouvaient être anticipés dans le cadre de l'élaboration du budget 2014. Pour le reste, ils sont soit issus d'événements à caractère imprévisible, soit légitimés par une décision du Conseil communal, ou alors ils sont entièrement compensés. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires partiellement compensés.

NYON · PRÉAVIS N° 189 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 189 concernant « les crédits supplémentaires 2e série au budget 2014 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- au Service de l'administration générale, crédit non-compensé comme suit :

110.3199.01 - Dégâts dus au vandalisme	CHF	75'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	75'000.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- au Service de la culture, crédit entièrement compensé comme suit :

155.3012.00 – Musée du Léman, Salaire personnel auxiliaire	CHF	75'000.-
<i>Compensé par :</i>		
155.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-47'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-28'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 81'000.- au Service des ressources et relations humaines, crédit entièrement compensé comme suit :

172.3011.00 – Traitement concierge	CHF	81'000.-
<i>Compensé par :</i>		
172.4653.00 – Participation UEFA	CHF	-30'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-51'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	0.-

4. d'octroyer un crédit de CHF 80'000.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit partiellement compensé comme suit :

340.3080.00 – Personnel temporaire	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-50'000.-
340.3011.00 – Traitements	CHF	-20'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	10'000.-

5. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 255'000.- au Service de police, crédit partiellement compensé comme suit :

600.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	255'000.-
<i>Compensé par :</i>		
600.3011.00 – Traitements	CHF	-160'000.-
600.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-32'000.-
Effet « net » du crédit	CHF	63'000.-

NYON · PRÉAVIS N° 189 AU CONSEIL COMMUNAL

6. d'octroyer un crédit de CHF 302'000.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit partiellement compensé comme suit :

761.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	224'000.-
761.3161.00 – Loyer locaux	CHF	78'000.-
<i>Compensé par :</i>		
761.4652.00 – Participation des parents	CHF	<u>-200'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	102'000.-

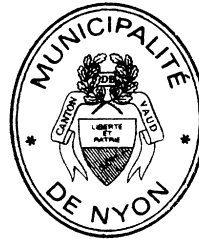
7. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 122'000.- au Service architecture et bâtiments pour le préavis N° 149/2010 *Travaux de surélévation et de transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC, ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux et des aménagements extérieurs pour le Service des autos*, crédit non-compensé comme suit :

Préavis N° 149/2010	CHF	<u>122'000.-</u>
Effet « net » du crédit	CHF	122'000.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Date	Mercredi 14 janvier 2015, 20h00
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence 1